

L'Assemblée nationale vote une loi pour interdire les PFAS dans les vêtements et les cosmétiques

Dossier de la rédaction de H2o
April 2024

Jeudi 4 avril, les députés ont approuvé en première lecture une proposition de loi écologiste visant à restreindre la fabrication et la vente de produits contenant des PFAS. Une loi en demi-teinte, qualifient les ONG, puisque le texte a exclu de son périmètre les ustensiles de cuisine, après une forte mobilisation cette semaine des fabricants et de leurs salariés, venus organiser un concert de casseroles devant le Palais Bourbon. La majorité avait proposé de repousser l'interdiction concernant les ustensiles de cuisine de 2026 à 2030. Compromis rejeté par les écologistes, qui ne voulaient pas aller au-delà de 2027. Le camp présidentiel a répliqué en supprimant purement et simplement l'article concernant ces produits.

Le texte a été approuvé à l'unanimité, avec 186 voix pour et zéro contre, malgré les résistances du gouvernement sur plusieurs points. L'article principal présenté par l'écologiste Nicolas Thierry prévoit d'interdire à partir du 1er janvier 2026 la fabrication, l'importation et la vente de tout produit cosmétique, produit de fart (pour les skis) ou produit textile d'habillement contenant des substances per- et polyfluoroalkyles, à l'exception des vêtements de protection pour les professionnels de la sécurité et de la sécurité civile. Le gouvernement a souligné le travail en cours au niveau européen. "C'est bien au niveau européen qu'il faut se battre sur ce sujet-là, le levier européen est le bon levier" afin de ne pas affaiblir l'industrie française aux dépens de celles des pays voisins, a déclaré dans l'hémicycle le Premier ministre, Gabriel Attal.

France 24 - Libération